

“L’Affaire du siècle” : pour la première fois, l’Etat condamné pour inaction climatique

Baldon Avocats
3 février 2021

Extrait : “(...) « *Le tribunal a parfaitement compris les travaux scientifiques sur les causes et les effets du changement climatique. Ça ouvre une porte, ça pourra marquer d’autres affaires en matière de droit de l’environnement. La justice a pris l’Etat au mot, elle le juge responsable des manquements aux objectifs qu’il s’est lui-même fixé. Le deuxième grand volet de cette décision est d’ouvrir un autre débat pour décider de quelles mesures l’Etat va devoir adopter maintenant pour réparer le préjudice écologique* », a salué l’avocate Clémentine Baldon (...)

Pour lire l’article en intégralité : “L’Affaire du siècle” : pour la première fois, l’Etat condamné pour inaction climatique